

## Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021

Secrétaire de séance : Roger BLANC

La séance est ouverte à 20h30.

Madame le Maire invite Madame Nina COMBET à présenter NATURA 2000. Le but est de concilier le sauvegarde de la biodiversité et le maintien de l'activité humaine. Sur la commune de la Malène il y a deux types de sites : oiseaux et habitat d'intérêt communautaire. Il y a eu de nombreuses animations. Le Sabot de Vénus est présent sur la commune. Les conseillers et Madame le Maire remercient l'intervenante.

Le second point abordé est le port du maque obligatoire dans la commune. Suite à des quiproquos dans la commune, il est démontré que c'est Madame la Préfète qui était à l'initiative de l'opération. Un mail du cabinet de Madame la Préfète confirme l'initiative de la Préfecture.

Le troisième point abordé concerne deux dossiers en lien avec le SICTOM de Florac. Le premier concerne la colonne de tri, ce point avait été évoqué au conseil municipal du mois de Septembre 2021. Le conseil municipal a informé Madame le Maire que l'agent technique communal, ne pouvait aller à lui seul aller régulièrement aux déchetteries agréées par le SICTOM pour déposer les cartons. Cela est dû à la dynamique des restaurateurs de la commune. Un conseiller propose de faire comme les années précédentes : que chaque commerçants puissent se rendre aux bennes (gérées par l'organisme : ENVIRONNEMENT 48) à la Canourgue (48500). La mise en place de cette colonne de tri est reportée au prochain conseil municipal du Vendredi 5 Novembre 2021.

Le second dossier est le passage des agents techniques du SICTOM. En effet, au cours du mois de Septembre 2021, des habitants du village ont pu faire remonter à la mairie que les sacs étaient nombreux autour des conteneurs. La Mairie a fait remonter l'information. Le SICTOM a répondu que leurs agents pourront faire le ramassage uniquement les vendredis, durant la saison d'automne et d'hiver.

Le troisième point abordé est l'opération de la construction de la salle polyvalente. Madame le Maire informe que des subventions vont être versées à la commune.

Le quatrième point soulevé est un recensement de la population en 2020 et 2019. En effet, il y a 20 entreprises recensées et 138 habitants en 2020 et 143 en 2019.

Pour plus de renseignements, le document est consultable en Mairie.

Le cinquième point concerne la mise en place d'une station service. La société GESTINOR, propose deux stations : « CLID EXPRESS » et « BB CLID ». Le coût pour la commune est de quatre vingt dix neuf mille euros. Deux solutions se présentent : soit la mairie prévoit au budget les crédits nécessaire et exploite elle même la station. Soit un investisseur externe prend en charge le financement et exploite lui même la station. Le conseil municipal ne donne pas de suite pour ce dossier très coûteux.

Le sixième point évoqué est une convention médecine en lien avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère. Il est proposé au conseil municipal de renouveler ladite convention pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025. Cette dernière permettra aux agents : la surveillance médicales (visites d'embauches, visites périodiques, examen médical au minimum tous les deux ans). Les actions sur le milieu professionnel aux niveau des conditions de vie. Le coût annuel est de 262 euros. Le conseil municipal est favorable pour ledit renouvellement.

Le septième point abordé concerne les lampadaires. Un habitant sur le hameau de Rouveret a signalé à la Mairie un lampadaire cassé. Le 01/10/2021 la mairie a informé le SDEE sur la plateforme E CANDELA.FR

Madame le Maire propose au conseil municipal de redéfinir l'éclairage des illuminations estivales du village.

Le huitième point évoqué est l'aménagement des deux parkings du bas du village. Les services du Conseil Départemental ont fait parvenir un mail à la Mairie. Il restait 6008 euros de subvention à percevoir à condition d'avoir un devis à hauteur de 15020 € HT, au titre de la voirie communale dans le cadre des contrats territoriaux. Le dossier est à rendre au plus tard pour le 15 Octobre 2021.

Madame le Maire débute les recherches pour avoir au moins trois devis. Il est souhaitable de s'occuper de goudronner les parkings et de faire des stationnement en épis. Madame le Maire va faire appel à un architecte pour délimiter les nouvelles places.

Le dernier point concerne la rampe du Barry à refaire et de prévoir un lampadaire en plus.

Madame le Maire invite le conseil municipal à passer aux questions diverses.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur la visite de Madame la Sénatrice de la Lozère. Madame le Maire affirme que la visite concernait toutes les communes et qu'elle souhaitait uniquement rencontrer le Maire et ses adjoints.

Madame le Maire informe le conseil que les travaux pour la restructuration du bureau d'information touristique débutent au mois de Novembre 2021. Il s'agit d'un projet en lien avec la communauté de communes Gorges Causses Cévennes.

Un conseiller municipal demande à revoir la limitation de vitesse sur la commune. Il serait utile de demander un devis pour acheter un radar pédagogique. Un autre conseiller ajoute qu'il faudrait repeindre les marques d'un passage piéton et mettre un panneau le signalant.

La séance est levée à 00h25